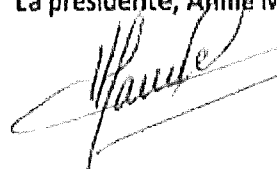


APAS
455 Avenue de Verdun
84488 APT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

La présidente, **Annie MANUEL.**



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@gestion-strategies.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg 495 241 853 • Siret : 495 241 853 00029 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**APAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire au compte, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

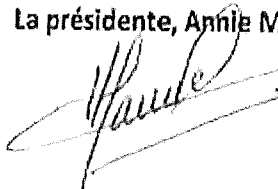
Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons ainsi vérifié la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices et validé les assertions d'exhaustivité et de séparation sur les subventions d'exploitation, les concours publics et les autres contributions financières accordées à l'association.

Les postes subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association ont fait l'objet d'un contrôle particulier, ces rubriques constituant une zone déterminante pour l'audit des comptes annuels. Un contrôle de justification des sommes enregistrées a ainsi été réalisé, par rapprochement avec les éléments contractuels. Ce contrôle a permis de conclure à l'absence d'anomalie.

La présidente, Annie MANUEL.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

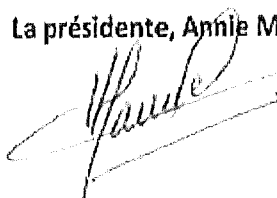
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

La présidente, Annie MANUEL.



erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 21 mai 2026

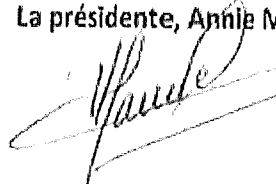
Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 21 mai 2026



doc_xqGM
tx_xyqeQQJDz8Xb

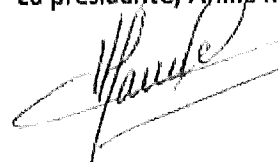
La présidente, Annie MANUEL.



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 568,44	4 568,44		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	4 568,44	4 568,44		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 513,02	113 265,69	3 247,33	5 556,07
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	116 513,02	113 265,69	3 247,33	5 556,07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 107,50	70,00	51 037,50	50 519,38
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	50 287,50	70,00	50 217,50	49 699,38
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	820,00		820,00	820,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	172 188,96	117 904,13	54 284,83	56 075,45
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	153 820,25	3 496,00	150 324,25	90 409,47
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	14 011,00	3 496,00	10 515,00	7 779,00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	139 809,25		139 809,25	82 270,47
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				360,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS	273 294,55		273 294,55	361 321,43
DISPONIBILITES	427 114,80	3 496,00	423 618,80	451 730,90
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	427 114,80	3 496,00	423 618,80	451 730,90
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	599 303,76	121 400,13	477 903,63	507 806,35

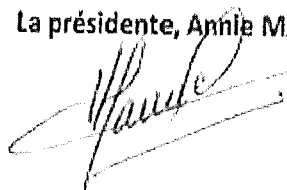
La présidente, Annie MANUEL.



BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	339 537.07	338 770.76
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-15 881.72	766.31
SITUATION NETTE (1)	323 655.35	339 537.07
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 201.76	2 021.17
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	1 201.76	2 021.17
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	324 857.11	341 558.24
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	6 985.17	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	6 985.17	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	49 773.00	49 352.00
TOTAL PROVISIONS (4)	49 773.00	49 352.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 657.38	10 429.16
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	88 010.31	88 331.52
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		84.15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 620.66	18 051.28
TOTAL DETTES (5)	96 288.35	116 896.11
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	477 903.63	507 806.35

La présidente, Annie MANUEL.



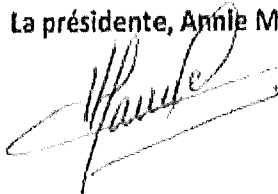
COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 085,34		3 046,33
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	42 435,25		37 280,40
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		42 435,25	37 280,40
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	600 859,95		603 736,70
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 138,72		4 845,04
DONS MANUELS	13 138,72		4 845,04
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	2 000,00		25 000,00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		615 998,67	633 581,74
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	4 261,38		5 196,85
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		665 780,64	679 105,32
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	83 997,53		110 214,75
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 148,35		24 764,96
SALAIRES	436 630,50		418 360,84
COTISATIONS SOCIALES	121 484,81		121 221,18
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	2 308,74		3 177,72
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 917,00		6 850,00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	6 985,17		
AUTRES CHARGES	5 173,54		0,92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		685 645,64	684 590,37
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-19 865,00	-5 485,05

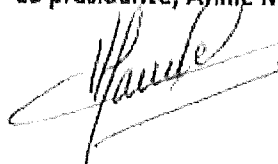
La présidente, Annie MANUEL.




COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 150,00		1 150,00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 656,16		3 613,38
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	518,12		1 430,00
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 324,28	6 193,38
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 324,28	6 193,38
RESULTAT COURANT avant Impôts (1-2+3-4)		-15 540,72	708,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			3 575,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			3 105,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			469,98

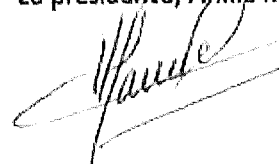
La présidente, Annie MANUEL.



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	341.00		412.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		670 104.92	688 873.82
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		685 986.64	688 107.51
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			766.31
SOLDE DEBITEUR = PERTE		15 881.72	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	62 031.66		64 228.11
BENEVOLAT	24 707.36		21 048.09
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		86 739.02	85 276.20
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	62 031.66		64 228.11
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	24 707.36		21 048.09
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		86 739.02	85 276.20

La présidente, Annie MANUEL.

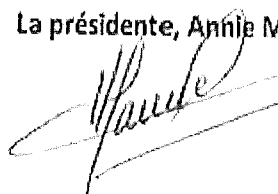


COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		871000 Prestations en nature	62 031.66
861000 Mise à dispo. gratuite de biens-locaux..	62 031.66	TOTAL (871)	62 031.66
TOTAL (861)	62 031.66	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000 Bénévolats	24 707.36
864000 Personnel bénévole	24 707.36	TOTAL (864)	24 707.36
Total charges contributions volontaires	86 739.02	Total produits contributions volontaires	86 739.02

La présidente, Annie MANUEL.



ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 477 903,63 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, et dégageant un déficit de 15 881,72 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui a pour but la promotion d'une animation sociale s'inscrivant dans une dynamique de prévention globale, de responsabilité et d'autonomie, de participation à la vie sociale, culturelle et économique. Elle s'appuie sur les orientations d'échanges et rencontres, d'accueil, d'information et formations

2. Evénements significatifs et faits caractéristiques

L'activité en 2025 est normale et dans la continuité de 2024. Toutefois, il est à noter un mouvement de personnel influant sur la masse salariale, d'abord par la reprise à mi-temps de la salariée qui était en congés pour présence parentale, par l'embauche d'une salariée en CDD relatif au marché ASSL avec le Conseil Départemental, le départ du salarié lié à l'entretien des locaux et enfin à la suite de leur CDD l'embauche de 2 CDI. Le total des subventions est comparable à l'année 2024 mais des variations de certains financeurs sont à notés et dont certains ont pris fin pour cette année 2025. Il est à noter également l'ouverture en fin d'année de 2 cagnottes « leetchi et Go Fund Me » pour le projet « Aidons les Jeunes... ». Les dons sont reportés en Fonds Dédiés. Le Bénévolat est en légère baisse par rapport à 2024 et ne retrouve toujours pas son niveau d'avant covid.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de réglementation comptable

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 à compter du 1er janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable. Les nouvelles méthodes induites par ce règlement n'ont pas d'incidence significative sur le résultat, la situation financière ou le patrimoine de l'association au titre de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

► ► Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La présidente, Annie MANUEL.

Les frais d'acquisition des Immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

►► Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Actifs	Durée (année)
Logiciels informatiques	de 01 à 03
Brevets	7
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10
Constructions	de 10 à 20
Agencement des constructions	12
Matériel et outillage industriels	5
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10
Matériel de transport	4
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10
Mobilier	de 05 à 10

►► Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

►► Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

►► Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué dans l'annexe.

►► Cotisations

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

►► Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement et les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

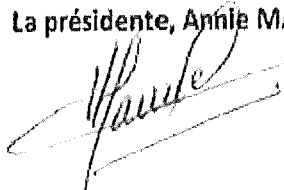
4. Notes sur le bilan actif :

►► Immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

Immobilisations	Valeurs à l'ouverture	Mouvements de l'exercice										Valeurs à la clôture
		Augmentations de l'exercice					Ventilation des diminutions					
		Virements			Entrées		Virements		Sorties			
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors services	
Frais d'établissement	4 568											4 568
Donations temporaires d'usufruit												0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires												0
Autres												0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 568
Terrains												0
Constructions sur sol propre												0
Instal. technique, matériel outillage Industriels	34 120											34 120
Instal. , agencement, aménagement divers	21 583											21 583
Matériel de transport	2 438											2 438
Matériel de bureau, Informatique et mobilier	58 372											58 372
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes												0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés												0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 513	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 513
Participations												0
Créances rattachées à des participations												0
Autres titres Immobilisés	50 000											50 000
Prêts												0
Autres Immobilisations financières	1 108											1 108
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 108
TOTAL	172 189	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172 189

La présidente, Annie MANUEL.



►► Amortissements et dépréciations d'actif :

Amortissements	Valeurs à l'ouverture	Mouvements de l'exercice							Valeurs à la clôture
		Ventilation des dotations				Ventilation des diminutions			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service	
Frais d'établissement	4 568								4 568
Donations temporaires d'usufruit									0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions Informatiques, droits et valeurs similaires									0
Autres									0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 568	0	0	0	0	0	0	0	4 568
Terrains									0
Constructions sur sol propre									0
Instal. technique, matériel outillage Industriels	32 219		742						32 961
Instal. , agencement, aménagement divers	21 355		224						21 579
Matériel de transport	2 438								2 438
Matériel de bureau, Informatique et mobilier	54 945		1 343						56 288
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes									0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés									0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 957	0	2 309	0	0	0	0	0	113 266
TOTAL	115 525	0	2 309	0	0	0	0	0	117 834

►► Etat des créances :

Créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif Immobilisé	51 108		51 108
Actif circulant & charges d'avance	150 324	150 324	
TOTAL	201 432	150 324	51 108

►► Provisions pour dépréciation

Provisions	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Stocks et en cours				0
Comptes de tiers		3 496		3 496
Comptes financiers	588		518	70
TOTAL	588	3 496	518	3 566

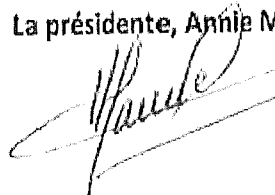
La présidente, Annie MANUEL.

5. Notes sur le bilan passif

►► Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	338 771	766			339 537
Excédent ou déficit de l'exercice	766	-766		15 882	-15 882
Situation nette	339 537	0	0	15 882	323 655
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	2 021		197	1 016	1 202
Provisions réglementées					0
TOTAL	341 558	0	197	16 898	324 857

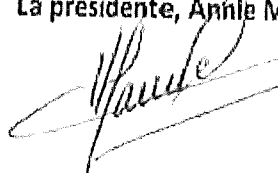
La présidente, Annie MANUEL.



►► Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture	
			Montant global	Dont rembours ements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	6 985	0	0	0	6 985	0
Cagnotte GO DUND ME		6 228				6 228	
Cagnotte LEETCHI		757				757	
						0	
TOTAL	0	6 985	0	0	0	6 985	0

La présidente, Annie MANUEL.



►► Provisions pour risques et charges

Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non - utilisées	
Provisions pour amortissements dérogatoires					0
Provisions autres					0
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0		0	0
Pour litiges					0
Pour garanties données aux clients					0
Pour pertes sur marchés à terme					0
Pour amendes et pénalités					0
Pour pertes de change					0
Pour pensions et obligations similaires	49 352	421			49 773
Pour impôts					0
Pour renouvellement des immobilisations					0
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					0
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					0
Autres					0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	49 352	421		0	49 773
Sur immobilisations					0
Sur stocks et encours					0
Sur comptes clients, usagers		3 496			3 496
Sur créances reçues par legs ou donations					0
Autres					0
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	3 496		0	3 496
TOTAL GENERAL	49 352	3 917		0	53 269
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		3 917			

La présidente, Annie MANUEL.



►► Subventions d'investissement

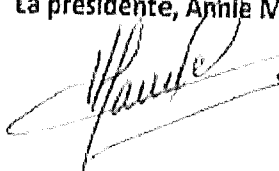
Nom du financeur	Motif de la subvention	Montant au début de l'exercice	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CAF PREFECTURE VAUCLUSE	EQUIPEMENNT	1 184	197		1 381
	CITERNE / BROYEUR	2 327			2 327
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		3 511	197	0	3 708

Nom du financeur	Motif de la subvention	Montant au début de l'exercice	Quote-part virée au résultat sur l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CAF PREFECTURE VAUCLUSE	EQUIPEMENT	158	551		709
	CITERNE / BROYEUR	1 332	465		1 798
TOTAL SUBVENTIONS INSCRITES AU RESULTAT		1 490	1 016	0	2 506

►► Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 657	6 657		
Dettes fiscales & sociales	88 010	88 010		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 621	1 621		
TOTAL	96 289	96 289	0	0

La présidente, Annie MANUEL.



6. Notes sur le compte de résultat

►► Concours publics et subventions

Autorités administratives	Motif de la subvention	Montant notifié sur l'exercice	Montant perçu sur l'exercice	Montant perçu d'avance et reporté sur l'exercice	Montant restant à percevoir sur l'exercice suivant	Montant perçu d'avance reporté sur l'exercice suivant	Montant enregistré sur l'exercice
ETAT	DIRECTE	100 192	54 219		45 973		100 192
ETAT	PDV	26 800	26 800		0		26 800
ETAT	ARS	106 682	106 682		0		106 682
ETAT	CARSAT	5 000	0		5 000		5 000
CONS DEPTL	FONCTIONNEMENT	33 028	31 228		1 800		33 028
VILLE D'APT	AGC FONC	82 300	70 500		11 800		82 300
VILLE D'APT	PDV	10 000	10 000		0		10 000
CAF	FONC CNAF	35 380	20 566		14 814		35 380
CAF	OFFRE DE SERVICE	12 000	8 400		3 600		12 000
CAF	AGC DEPLAFONNEMENT	16 000	11 200		4 800		16 000
MSA	FONCTIONNEMENT	13 000	8 000		5 000		13 000
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		440 382	347 595	0	92 787	0	440 382

Autorités administratives	Motif du concours public	Montant notifié sur l'exercice	Montant perçu sur l'exercice	Montant perçu d'avance et reporté sur l'exercice	Montant restant à percevoir sur l'exercice suivant	Montant perçu d'avance reporté sur l'exercice suivant	Montant enregistré sur l'exercice
ETAT	FONJEP	3 554	3 554		0		3 554
ETAT	ASP	4 500	4 500		0		4 500
CAF	CAF	151 408	113 844		37 563		151 408
TOTAL DES CONCOURS PUBLICS		159 461	121 898	0	37 563	0	159 461

La présidente, Annie MANUEL.



7. Autres informations

►► Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagement assimilés

Si significatif mais non comptabilisé ou provision comptabilisée

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 49 773 euros.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- Calcul basé sur le salaire en fin de carrière,
- Calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière ; méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- La quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective
- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2020-2022 - données provisoires
- Taux de rotation du personnel : 15 % constant jusqu'à 50 ans pour la catégorie
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation retenu : 1.97 %
- Taux moyen de charges sociales : 33 %

►► Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

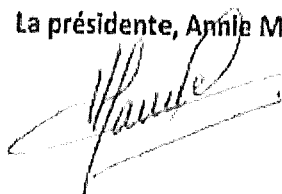
►► Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 536
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
TOTAL	4 536

►► Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Non cadres	14	
TOTAL	16	0

La présidente, Annie MANUEL.



►► Evaluation des contributions volontaires en nature

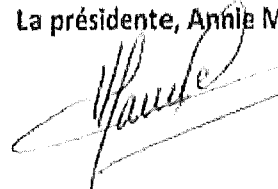
Modalités de recensement, de quantification et de valorisation retenues :

Un contrat d'engagement entre l'association et le bénévole est établi dans le cadre de sa mission. Une fiche de présence du bénévole et le compte rendu de l'action atteste de sa réalisation. La valorisation est établie aux taux horaires du smic en vigueur et ses charges afférents.

Répartition par nature de produits	N	N-1
Dons en nature		
Prestations en nature	62 032	64 228
Bénévolat	24 707	21 048
TOTAL	86739	85276

Répartition par nature de charges	N	N-1
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	62 032	64 228
Prestations en nature	24 707	
Personnel bénévole		21 048
TOTAL	86 739	85276

La présidente, Annie MANUEL.



APAS
455 Avenue de Verdun
84488 APT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@gestion-strategies.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg 495 241 853 • Siret : 495 241 853 00029 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Nature et modalités de la convention	Effet financier sur l'exercice	Administrateurs et salariés concernés
Convention de fonctionnement avec la CAF de Vaucluse	220 787.69 €	Mme Sylvie Gaillard représentant la CAF
Convention de fonctionnement et projets avec la MSA	13 000 €	Mme Annie Aubert représentant la MSA
Conventions de fonctionnement et projets avec le Conseil Départemental de Vaucluse	33 028.20 €	Poste vacant
Conventions de fonctionnement avec la Ville d'Apt	83 300 €	M. Patrick Espitalier adjoint de la Ville d'APT en charge de l'action sociale
Conventions de mise à disposition de biens avec la Ville d'Apt	62 031.68 €	M. Patrick Espitalier adjoint de la Ville d'APT en charge de l'action sociale
Convention de partenariat dans le cadre du contrat de Ville d'APT avec la ville d'APT	10 000 €	M. Patrick Espitalier adjoint de la Ville d'APT en charge de l'action sociale
Convention de partenariat avec l'ANPEP pour le projet « Inclusion numérique », Facturation de l'APAS à l'ANPEP	3 496 €	Mme Ginette Jouve représentant l'APAS au Conseil d'Administration de l'ANPEP

Fait à Strasbourg, le 21 mai 2026

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 21 mai 2026